

SAMEDI Vérifications Technique 15 H à 18H
DIMANCHE :Vérifications Technique 8H à 9H 1er Montée 9H30
MONTEE HISTORIQUE ORBEC LA MADELEINE CALVADOS 14

REGLEMENT GENERAL

ART 1:DEFINITION

La Montée Historique ORBEC, constitue une DEMONSTRATION NON CHRONOMETREE ouverte aux motos et sides-car sur le tracé de l'ancienne course de côte d' ORBEC LA MADELEINE. **TOUTE NOTION DE COMPETITION EST EXCLUE**, nous vous invitons à la prudence lors de la démonstration, organisation Montée Historique ORBEC LA MADELEINE. **Tout système de chronométrage est interdit**

ART 2:VEHICULES ADMIS

Cette manifestation est ouverte aux possesseurs de moto et side-car des années 1965 à 1985 (machine de course et tendance sportive). L'organisateur se réserve le droit d'engager des machines antérieures ou postérieures aux années précitées ayant un intérêt historique. Les motos de trail ne sont pas admises.

ART 3:INSCRIPTION:DOSSIER INCOMPLET NON PRIS EN COMPTE

Toute demande d'inscription à la MHOM, doit être intégralement complétée et accompagnée du règlement en vigueur pour être prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation

ART 4:DEMONSTRATION

L'inscription donne le droit à chaque participant d'effectuer les démonstrations sur la route fermée, le DIMANCHE. Après le retour de la confirmation d'engagement, **L'INSCRIPTION EST FERME ET NON REMBOURSABLE**. Dans le cas de l'annulation de montée (pour raison météo ou autre) aucun remboursement n'est envisageable

ART 5:VERIFICATION TECHNIQUE VEHICULE

Pour la manifestation, les participants devront présenter l'original de leur permis de conduire cat A en cours de validité, ni suspendu, ni annulé. L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle du véhicule (pneu, freins, tension de chaîne, fuite, béquille, coupe contact, fixation du guidon et sonorité suivant réglementation)

ART 6:TENUE PARTICIPANTS(vérifications en pré-grille)

Les participants sont tenus de porter un casque intégral homologué, une tenue complète en cuir, gants, bottes, une dorsale homologuée

ART 7:ATTITUDE DES PARTICIPANTS-ALCOOL-BRUIT dans le paddock

Toute notion de compétition est exclue ainsi que tout chronométrage. Les participants devront respecter l'esprit amical de la manifestation ainsi que les consignes des membres de l'organisation. Tout comportement irrespectueux envers l'organisation, les autres participants, verra l'exclusion du participant. De plus le participant se porte garant des accompagnants (max 2) soumis au même règlement. Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou des produits stupéfiants et médicaments affectant leur vigilance.

Dans le cas où le participant prend le départ sous l'emprise de l'alcool ou stupéfiant après une sortie de route, seule sa responsabilité est prise en compte.

Aucune RC organisation, personnelle ne peut être prise en compte. Toutes les factures matérielles, corporelles envers autrui et lui-même seront à sa charge

ART 8:PASSAGER

Seuls les sides-cars peuvent embarquer un passager

ART 9:ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance garantissant la responsabilité civile des organisateurs et des participants.

Le participant est assuré envers le public, les commissaires mais en aucun cas pour lui-même (blessure) ni son véhicule (vol, dégradations non pris en charge)

A chaque participant de prendre ses dispositions afin d'être couvert pour les risques non prévus par l'assurance moto obligatoire

ART 10 RECLAMATIONS

L'organisateur n'acceptera aucune réclamation du fait du caractère convivial et dénué d'enjeu de la manifestation. Il ne pourra également être tenu responsable lors d'éventuels dommages ou vols survenus sur le site pendant la manifestation. Aucun recours ne peut être envisagé envers l'organisateur de la part d'un participant ou de sa famille, ou de son assureur

ART 11 RECONNAISSANCE

Aucune reconnaissance avec le véhicule engagé ne peut être faite le samedi, repérage possible uniquement à pied ou vélo

ART 12 PHOTOS FILMS

Les participants, par leur inscription, acceptent d'être pris en photos ou film par l'organisateur ou toute personne mandatée par lui et que ces images soient utilisées librement à des fins promotionnelles ou publicitaires.